

CONDITIONS PARTICULIÈRES DE VENTES



COSTA RICE HONDURAS PÉROU BRÉSIL CORSE GRÈCE MAROC BOTSWANA AFRIQUE DU SUD TANZANIE VIETNAM



Voyage exotique à votre mesure

Uniktour | www.uniktour.com | Info@uniktour.com | 514-722-0909 | 1-866-722-0909



1 VOYAGE SUR MESURE – INSCRIPTION

1.1 Voyage sur mesure

Uniktour vous propose de construire votre voyage selon vos envies et met à votre disposition un site web (www.uniktour.com) pour vous inspirer, suggérer des itinéraires et vous donner des idées de budget. Pour obtenir votre programme personnalisé de voyage, vous devez soumettre votre demande par téléphone ou par correspondance à l'une de nos agences ou directement sur notre site www.uniktour.com. Généralement, dans un délai de 72 heures de la réception de votre demande, un conseiller spécialiste-pays vous propose, par courriel, à partir de l'expression de vos souhaits, un devis contenant votre programme de voyage (le « Devis ») et un prix ferme et définitif (sauf pour la portion aérienne), tous frais, taxes et services compris, sauf d'éventuels ajustements prévus à l'article 4, lequel est valide pour une durée limitée. Pour confirmer votre acceptation du Devis, vous devez vous inscrire, avant l'expiration de la durée limitée du Devis, à l'adresse suivante : <http://www.uniktour.com/voyage/inscription/> entre autres, en acceptant les conditions particulières de vente d'Uniktour.

Après l'expiration de la durée limitée de votre Devis, Uniktour peut, à votre demande, établir un nouveau devis pour votre voyage, tenant compte des modalités, notamment tarifaires, qui ont changé entre temps.

1.2 Inscription

Toute inscription est considérée définitive que sur réception du bulletin d'inscription prévu ci-dessus dûment complété et signé et est conditionnelle à (i) lorsqu'elle est faite **plus de 60 jours** de la date du départ, l'encaissement par Uniktour d'un acompte (non remboursable) équivalent à **30%** du prix total des prestations terrestres, ou tout autre montant précisé dans le Devis ou (ii) lorsqu'elle est faite **moins de 60 jours** de la date du départ, l'encaissement par Uniktour d'un montant représentant la totalité du prix du voyage.

S'il y a lieu, le montant des primes des assurances souscrites par le voyageur à l'occasion de son voyage doit être réglé dès que ces assurances sont souscrites.

1.3 Frais de dossier et honoraires professionnels

- Frais d'urgence : Pour toute réservation à moins de 15 jours de la date du départ, des "frais d'urgence" de 150 \$ sont facturés.
- Frais « Période des Fêtes » : Pour demande relative à un voyage à être réalisé pendant la période des Fêtes, des frais de 150\$ peuvent être applicables.
- Frais de dossier : Des frais d'ouverture de dossier de 150\$ peuvent être applicables.
- Frais de devis : L'élaboration d'un voyage "sur mesure" nécessite un investissement de temps important de notre part. Nous nous réservons le droit de frais de 100 \$ par devis établi.
- Frais de consultation : Pour toute consultation sans but d'achat de voyage, nous facturons nos services sur une base horaire.

Les frais de dossier payés par un voyageur sont déduits de sa facture, dès son inscription définitive à l'un de nos voyages.

1.4 Modalité de paiement des portions terrestres

Vous pouvez régler le prix de votre voyage (acompte, solde du prix ou prix total) :

- dans l'une de nos agences : par carte de crédit, en espèces ou, uniquement pour une inscription faite plus de 15 jours de la date du départ, par chèque;
- par correspondance : uniquement pour une inscription faite plus de 15 jours de la date du départ, par chèque libellé à l'ordre d'Uniktour, ou par carte de crédit, sous réserve de compléter, dater et signer les autorisations exigées par les compagnies de carte de crédit.

Sur réception de l'acompte ou du prix total de votre voyage, le cas échéant, Uniktour vous adresse, dès que possible et au plus tard dans un délai de 8 jours, une facture qui confirme l'inscription à votre voyage. Le solde du prix du voyage doit être réglé, sans autre avis de notre part, **au plus tard 60 jours** avant la date du départ, tout retard dans le paiement du solde peut être considéré comme une annulation pour laquelle les frais d'annulation prévus à l'article 2 ci-après s'appliquent.

1.5 Modalité de paiement des portions aériennes

La totalité du montant des portions aériennes est payable immédiatement pour effectuer la réservation d'un billet d'avion. Il est à noter que le prix d'un vol n'est jamais ferme avant le paiement complet et qu'il augmente généralement à l'approche de la date de départ. La plupart des vols sont non remboursables.

1.6 Disponibilité

Les confirmations de chacune des prestations prévues au Devis sont sujettes à la disponibilité, au moment de la réservation, auprès de nos différents fournisseurs et aux délais de confirmation respectifs de ces derniers.

2 ANNULATION

Si le voyageur est dans l'obligation d'annuler son voyage, il doit en informer Uniktour par lettre recommandée avec accusé de réception, dès la survenance du fait générateur de cette annulation : la date d'envoi de la lettre recommandée sera celle retenue comme date d'annulation pour la facturation des frais d'annulation.

3 RISQUES DE L'AVENTURE ET DE NOS VOYAGES EXOTIQUES

3.1 Caractère des expéditions

Le voyageur reconnaît et accepte, vu le caractère aventureux de certains des voyages organisés par Uniktour, qu'il peut courir certains risques dus notamment à l'éloignement des centres médicaux. Il les assume en toute connaissance de cause et s'engage à ne pas tenir Uniktour, les guides ou autres prestataires responsables de tout accident pouvant survenir. Ceci lie également les ayants droit et membres de la famille du voyageur. Si les circonstances le requièrent, et en particulier pour assurer la sécurité de l'ensemble du groupe, mais aussi pour des raisons climatiques ou des événements imprévus, Uniktour se réserve le droit, directement ou par l'intermédiaire de ses prestataires locaux, de substituer un moyen de transport, un hébergement ou un itinéraire par un autre, ainsi que les dates ou les horaires de voyage, sans que le voyageur n'ait droit à une compensation.

Vu le caractère aventureux des voyages d'Uniktour, le voyageur accepte de se conformer aux conseils et consignes donnés par Uniktour ou ses représentants et prestataires, qui ne peuvent être tenus responsables de tout incident, accident ou dommage corporel qui pourrait résulter d'une initiative personnelle du voyageur.

3.2 Conditions particulières et modification du programme pour les aventures en hautes montagnes et autres aventures plus extrêmes.

Le voyageur reconnaît que le prestataire local ou son guide dispose de l'entière discrétion, durant l'expédition, de réaliser ou de modifier le programme prévu au Devis. En fonction des conditions de la montagne, des conditions climatiques, de la forme physique du voyageur, de ses acquis techniques, etc., un parcours alternatif ou/et la présence d'un guide supplémentaire pourraient être suggérés. Dans le cas où le voyageur accepte cette suggestion, les frais supplémentaires engendrés, si tel est le cas, sont à la charge du voyageur.

Dans toutes aventures, un itinéraire différent peut être proposé si les conditions météorologiques sont défavorables. Le voyageur peut refuser un changement d'itinéraire ; le cas échéant, il reconnaît qu'il assume seul les risques liés aux mauvaises conditions ou accepte l'annulation du programme sans toutefois avoir droit à quelque compensation.

4 PRIX

À la signature de l'inscription, le prix est ferme, définitif et il est exprimé en dollar canadien. Toutefois, conformément à la loi, nous pouvons nous trouver dans l'obligation de modifier nos prix pour tenir compte :

- des variations du coût des transports, liées notamment au coût des carburants.
- de la variation des redevances et taxes afférentes aux prestations fournies telles que notamment les taxes d'atterrissage, d'embarquement et de débarquement.

4.1 Révision de prix de la portion terrestre (variation significative du cours des devises) :

Si la fluctuation du cours des devises venait augmenter le coût total du voyage de plus de 5% ou plus, le prix du voyage pourrait être ajusté en conséquence. Cette fluctuation des devises ne s'apprécie que sur les prestations qui nous sont facturées en devises étrangères.

En cas de modification du prix pour les cas visés ci-dessus, Uniktour s'engage à en informer le voyageur au plus tard 30 jours avant la date du départ.

5 RESPONSABILITÉ

5.1 Formalités (passeport, autorisation, visas, vaccins, etc.)

Le voyageur doit être muni d'un passeport en vigueur pour la durée du voyage et pour toute autre période requise par les autorités locales. Il doit s'assurer d'avoir en sa possession, avant le départ, tous les documents en règle nécessaires, notamment tous les visas exigés pour pouvoir entrer légalement dans le ou les pays visités.

Chaque voyageur est tenu, en tout temps durant le voyage, de respecter la réglementation locale et de se conformer aux formalités locales qu'elles soient notamment policières, douanières (incluant celles relatives à l'exportation d'objets, tels que tapis, antiquités, souvenirs, etc.) ou relatives à la santé ou à l'immigration. **En aucun cas, Uniktour ne peut se substituer à la responsabilité individuelle de chaque voyageur qui est le seul responsable de remplir les formalités et d'obtenir les documents requis avant son départ (passeport, visa, certificat de santé, etc.) et pendant toute la durée du voyage.** Le voyageur est le seul responsable de tout retard causé ou frais occasionnés en raison de son non-respect des formalités et/ou de son impossibilité de présenter les documents requis en règle. Nous insistons particulièrement auprès du voyageur étranger (ayant une nationalité autre que canadienne) pour qui les formalités administratives peuvent être différentes de celles applicables aux Canadiens.

Veillez noter que tous les renseignements contenus dans notre catalogue et notre site web sont fournis qu'à titre indicatif et n'engagent pas notre responsabilité.

5.2 Transport aérien

Le voyageur doit être à l'aéroport au minimum trois (3) heures avant l'heure

5.9 Force majeure

Il est convenu qu'Uniktour ne peut être tenue responsable en cas de force majeure. Est considéré comme cas de force majeure, tout événement insurmontable, inévitable et imprévisible empêchant Uniktour d'honorer l'un ou l'autre de ses engagements.

6 RECONFIRMATION DES VOLS

Le voyageur doit obligatoirement reconfirmer chaque vol (au départ et au retour) auprès de la compagnie aérienne, selon la politique de la compagnie aérienne, à défaut de quoi sa réservation pourrait ne pas être maintenue.

7 LITIGES

Les présentes sont régies par les lois du Québec et toute poursuite qui pourrait être intentée contre Uniktour doit l'être devant les tribunaux de cette province. La nullité de l'une ou l'autre des dispositions des présentes n'a pas pour effet d'annuler ou d'invalider les autres dispositions des présentes.

En cas de contradiction entre la version française et la version anglaise des présentes, la version française prévaut.

8 PHOTOS & ILLUSTRATIONS

Toutes les photos et illustrations contenues dans nos brochures, site Internet, autres publicités et Devis sont à titre indicatif seulement et n'ont aucun caractère contractuel.

9 ESPRIT DES VOYAGES D'UNIKTOUR

9.1 Santé et équipement

Les voyages d'Uniktour sont accessibles à toute personne en bonne santé, et ne requièrent pas en général du voyageur une forme physique exceptionnelle ni des connaissances techniques particulières, mais celui-ci doit être prêt à (et désireux de) fournir un effort physique raisonnable en relation avec le programme voyage choisi.

Le voyageur souffrant d'une allergie, d'une maladie ou étant sous prescription médicale doit obligatoirement aviser Uniktour au moins 15 jours avant le départ. Uniktour se réserve le droit d'annuler tout départ si le voyageur n'a pas averti Uniktour de son état de santé et que celui-ci pourrait affecter le bon déroulement du voyage. Si Uniktour juge que l'état de santé du voyageur n'est pas assez bon pour réaliser le voyage, elle pourra en tout temps annuler le départ ou suggérer d'autres produits voyages, et ce sans autre compensation.

9.2 Avis aux consommateurs :

Certains événements font partie des désagréments normaux qui peuvent survenir à l'occasion d'un voyage exotique. Le voyageur le reconnaît, l'accepte et en assume ainsi seul les conséquences. Il reconnaît qu'Uniktour ne peut en être tenue responsable. À titre d'exemple :

- Niveaux de vie : à l'extérieur du Canada, les modes et niveaux de vie de même que les conditions et le niveau des services offerts peuvent différer de ceux auxquels le consommateur est habitué.
- Interruption de certains services : Certains services, notamment les services d'eau, d'électricité, de climatisation et de sécurité, les conditions sanitaires, les piscines, les restaurants, l'eau chaude et les autres services ou prestations de nature semblable, peuvent être suspendus ou interrompus pendant une partie ou toute la durée du séjour.
- Nourriture, eau et boissons : La qualité de la nourriture, de l'eau et des boissons peut varier des standards occidentaux. Le consommateur accepte l'entière responsabilité pour toute maladie qui pourrait l'incommoder au cours de son séjour ou à son retour.
- Activités sportives et sociales : Certaines activités sportives et sociales, les équipements sportifs, ainsi que certains spectacles organisés par les hôtels, prévus comme tels à votre Devis, sont offerts gratuitement et ne constituent pas un élément du coût de votre Devis. Ces avantages peuvent subir des modifications ou être annulés à tout moment.
- Insectes : Tout climat tropical favorise la vie et le développement des insectes. Ceux-ci apprécient autant les hôtels de luxe que les hôtels de catégorie budget.
- Fêtes, fête religieuse, congés scolaires et congrès : Certains inconforts peuvent survenir lors d'un séjour effectué en période de fêtes, de congés scolaires ou de congrès et certains services ou prestations peuvent être annulés, interrompus ou non disponibles. Ces périodes varient selon les pays et les autorités compétentes. Il est pratiquement impossible pour Uniktour d'en préciser les dates. Le voyageur le reconnaît et en accepte les conséquences.
- Attribution des chambres : Seuls les hôteliers ont le contrôle sur l'attribution des chambres suivant la catégorie réservée. Si le consommateur le désire, il peut, une fois rendu à destination, changer de catégorie de chambre à ses frais, en fonction de la disponibilité et selon les conditions de l'hôtelier. Les demandes particulières concernant l'équipement de la chambre et son emplacement peuvent être transmises à l'hôtelier mais aucune garantie à cet effet n'est donnée au voyageur.

10 ASSURANCES :

Il est fortement conseillé de souscrire à une assurance au moment de l'inscription et/ou de la réservation. Différents types d'assurances sont disponibles : annulation, médicale et frais d'hospitalisation, bagages, etc. L'assurance annulation doit couvrir le montant des « taxes et frais de





2.1 Barème des frais d'annulation des portions aériennes :
Compte tenu des délais imposés par les compagnies aériennes, nous sommes contraints d'émettre chaque billet au moment de la réservation. Dès l'émission de ce billet et quelle que soit la date d'annulation, les frais d'annulation de la portion aérienne sont égaux à 100% du prix du billet.

2.2 Barème des frais d'annulation des portions terrestres :
En cas d'annulation 60 jours et plus avant le départ, les sommes versées sont remboursées au voyageur sauf une somme forfaitaire égale à l'acompte donné par le voyageur pour la portion terrestre qui est conservée par Uniktour.

En cas d'annulation moins de 60 jours du départ, l'annulation entraîne des pénalités et l'application de retenues selon le barème suivant :

- 50% du prix du voyage (portion terrestre) lorsque l'annulation est faite entre le 59^{ème} et le 30^{ème} jour précédant la date prévue de départ,
- 100% du prix du voyage lorsque l'annulation est faite moins de 30 jours avant la date prévue de départ.

À cet effet, Uniktour recommande au voyageur de souscrire à une assurance annulation qui pourrait, en cas de motif reconnu (notamment : maladie, accident, décès, etc.), rembourser au voyageur les retenues.

2.3 Inscription de plusieurs voyageurs sur un même dossier

Les voyageurs qui partent ensemble pour un même voyage, selon les mêmes horaires, itinéraires et prestations, peuvent être considérés comme constituant un seul « dossier ».

En cas d'inscription de plusieurs voyageurs sur un même numéro de dossier, le prix par voyageur varie en fonction du nombre de personnes inscrites sur le dossier. En conséquence, advenant l'annulation par un ou plusieurs voyageurs, le prix fixe des prestations devra être réparti entre les voyageurs restants et le prix du voyage pourrait donc différer du prix au Devis. Tout refus de la part de l'un ou l'autre des voyageurs restants de payer ce nouveau prix est considéré comme une annulation de la part du voyageur pour laquelle les dispositions de l'article 2 s'appliquent.

2.4 Cas particuliers

Dans certaines circonstances, telles que pour la réservation de croisières ou de certains hôtels exceptionnels, le prix est payable dès l'inscription, tel que prévu au Devis. Les frais d'annulations qui s'appliqueront dans ces cas sont indiqués à votre Devis.

En cas d'annulation, pour quelque raison que ce soit, les frais accessoires au voyage et engagés par le voyageur, tels que frais d'obtention des visas, documents de voyages, frais de vaccination ne peuvent faire l'objet d'un remboursement de la part d'Uniktour.

Quel que soit le type de voyage, il est entendu, qu'en cas d'annulation, les primes d'assurance, les frais de service et les commissions sur billets d'avion ne sont pas remboursables par Uniktour.

2.5 Retour prématuré

Quelles que soient les circonstances d'un retour prématuré (maladie, décision personnelle, etc.), la portion non terminée du voyage n'est pas remboursable.

2.6 Annulation par Uniktour

Si Uniktour se trouve dans l'obligation d'annuler un voyage (la décision sera communiquée au voyageur au moins 15 jours avant le départ), le voyageur sera remboursé intégralement les sommes qu'il a versées à Uniktour, mais n'aura droit à aucune autre compensation.

Le voyageur n'a droit à aucun remboursement ni compensation si l'annulation du voyage est imposée par des circonstances de forces majeures ou d'événements climatiques ou naturels (cyclone, tempête, ouragan, éruption volcanique, tremblement de terre, tornade, glissement de terrain, et tout autre sinistre ou accident impossible à prévoir et à éviter). Le cas échéant, Uniktour peut annuler le voyage sans préavis.

Certains circuits de groupe à départ fixe requièrent la participation d'un nombre minimal de voyageurs pour pouvoir réaliser le voyage. L'insuffisance du nombre de voyageurs peut donc être un motif d'annulation. Le cas échéant, Uniktour se réserve le droit de réviser ses prix par voyageur à la hausse ou d'annuler le voyage, à son entière discrétion. Dans les deux cas, la décision est communiquée au voyageur au moins 15 jours avant le départ. Le voyageur n'a droit à aucune compensation.

En raison de ce qui précède, Uniktour recommande au voyageur de souscrire à une assurance voyage (incluant assurance annulation).

de départ du vol international.

Les vols internationaux sont toujours effectués en classe économique et le voyageur doit prendre connaissance des clauses et conditions légales reliées à son billet d'avion. Les billets ne sont pas transférables ni négociables. Uniktour n'est pas responsable de quelque dommage occasionné par la perte d'un bien personnel ou bagage ou par un retard, un changement d'horaire ou une modification d'itinéraire dû à un transporteur.

Entre autres, conformément à la Convention de Varsovie, la compagnie aérienne peut modifier, sans préavis, les horaires et/ou l'itinéraire des vols notamment. Ces modifications ainsi que tout incident technique, retard, annulation, grèves, escales supplémentaires, changement d'appareils ou de parcours, événements politiques ou climatiques ne constituent pas un motif d'annulation pour le voyageur et ne lui donnent droit à aucun remboursement ou compensation.

Dans le cadre des déplacements du voyageur, le transporteur est, DANS TOUS LES CAS, seul responsable du dommage survenu en cas de perte, vol ou détérioration des bagages et des retards de livraison de ces derniers.

Toute plainte concernant ce type d'incident doit être immédiatement déposée auprès du transporteur lui-même. Aucune réclamation ne peut être faite auprès d'Uniktour au retour du voyage.

Les conséquences des accidents/incidents pouvant survenir à l'occasion de l'exécution du transport aérien sont régies par les dispositions de la Convention de Varsovie ou par les réglementations locales régissant les transports nationaux du pays concerné.

5.3 Santé

Le voyageur doit s'assurer d'être en assez bonne santé pour pouvoir effectuer la totalité du voyage, apporter avec lui tous les médicaments nécessaires et se munir d'une assurance médicale incluant le rapatriement d'urgence.

5.4 Conduite

Dans l'éventualité où un voyageur aurait une conduite préjudiciable aux autres voyageurs et continuerait d'avoir la même conduite malgré un avertissement formel du prestataire local d'Uniktour, Uniktour se réserve le droit d'exclure ce voyageur du groupe, et celui-ci doit assumer tous les frais occasionnés en raison de cette exclusion tels que l'hébergement, la nourriture, le transport et son rapatriement.

5.5 Santé

Uniktour n'est pas responsable pour tout dommage subi par le voyageur à la suite d'une maladie, d'un décès ou d'une blessure, que ceux-ci soient causés par une maladie tropicale, un empoisonnement ou un accident.

5.6 Fournisseurs, prestataires, intermédiaires, transporteurs et hôtelier
Uniktour utilise, pour la logistique de ses voyages, de nombreux fournisseurs, prestataires et intermédiaires. Uniktour, agissant en qualité d'intermédiaire entre, d'une part, le voyageur et, d'autre part, les prestataires de services (transporteurs, hôteliers, affrèteurs, agence réceptive, etc.) ne peut être tenue responsable pour les actes, omission, négligence, erreur des ces derniers qui, en tout état de cause, conservent leur responsabilité propre.

Il est entendu que, compte tenu du type et de la nature des voyages offerts par Uniktour, les standards des divers services offerts par ses fournisseurs et intermédiaires, que ce soit à l'égard de l'hébergement, de la nourriture, des transports terrestres ou autres, sont souvent inférieurs à ceux habituellement offerts en Amérique du Nord.

Uniktour n'est pas non plus responsable à l'égard des services fournis à bord de n'importe quel moyen de transport ou hébergement utilisé durant le voyage ni de tout acte, omission, négligence, erreur ou imprévu, ni pour toute perte, dommage, accident ou retard survenu dans le cadre des déplacements à bord de tout moyen de transport ou en raison de sa défectuosité ou dans le cadre de l'hébergement.

Uniktour n'est pas responsable pour toute perte, vol ou détérioration de bagage ou de biens personnels pendant un trek ou une randonnée et recommande au voyageur de souscrire à une assurance à cet effet.

5.7 Autres

Uniktour n'est pas responsable pour tout dommage subi par le voyageur à la suite d'actes gouvernementaux, de troubles politiques et/ou religieux, d'actes de terrorisme, tremblements de terre ou d'inondations. Les itinéraires, les lieux de campement ou d'hébergement, ou les modes de transport sont sujets à modifications ou à substitutions, une telle décision étant finale et sans recours.

5.8 Autres responsabilités

L'engagement d'Uniktour ne consiste qu'à fournir les prestations stipulées dans le Devis. La responsabilité d'Uniktour découle du défaut de fournir une prestation conformément au Devis est limitée au remplacement de cette prestation par une prestation équivalente ou à son remboursement. Le cas échéant et après réception et examen d'une lettre écrite par le voyageur à cet effet, Uniktour rembourse le prix de cette prestation au voyageur.

service » afin que ceux-ci soient remboursables par l'assureur en cas d'annulation, selon leurs barèmes et conditions.

Uniktour n'agit pas comme assureur des risques d'un voyage. Pour parer aux conséquences d'un éventuel accident, si vous en faites la demande, Uniktour peut vous proposer une assurance.

11 PRESTATIONS TERRESTRES

11.1 Prestations non utilisées/modifications pendant le voyage
Les prestations terrestres non utilisées sur place (transferts, excursions, logements...) par le voyageur ne donnent lieu à aucun remboursement, substitution ou transfert

Les prestations volontairement modifiées par le voyageur sur place sont soumises aux conditions des prestataires locaux : les prestations supplémentaires ou de remplacement engendrant un coût additionnel doivent être réglées directement au prestataire local et ne peuvent en aucun cas engager la responsabilité d'Uniktour. Elles ne donnent lieu à aucun remboursement de la partie non utilisée des prestations.

11.2 Modifications demandées par le voyageur avant le départ

Toute modification d'un élément d'un voyage après la signature du bulletin d'inscription et avant émission du/des titres de transport, fait l'objet de frais additionnels à la charge du voyageur équivalent à 5% du montant des prestations modifiées avec un minimum de 100\$ par dossier. Ces frais ne sont pas remboursables par l'assurance annulation.

Toute modification de prestation aérienne ou terrestre ou toute demande de modification faite par le voyageur à l'égard de son nom ou de l'orthographe de son nom, après émission du billet, est considérée comme une annulation du fait du voyageur, suivie d'une réinscription. Les frais d'annulation visés à l'article 2 peuvent, en conséquence, lui être chargés.

12 MINEURS

Les inscriptions concernant les mineurs doivent être signées par le père, la mère ou le tuteur légal et porter la mention "accord du père, de la mère ou du tuteur". Les mineurs qui ne voyagent pas avec leurs parents ou tuteurs doivent être en possession, en plus des pièces d'identité exigées pour le voyage, d'une autorisation de sortie du territoire, en vigueur. Enfin, un numéro de téléphone et une adresse permettant à l'enfant ou au responsable d'établir un contact direct avec le père, la mère ou le tuteur légal doivent être fournis. Pour les mineurs qui voyagent avec l'un des parents, tuteurs ou autres personnes majeures, il convient de vous assurer que vous êtes en possession des documents nécessaires pour le mineur qui vous accompagne (carte nationale d'identité ou passeport et autorisation de sortie du territoire et, le cas échéant, autorisation à l'égard du paragraphe 3.2 « Conditions particulières et modification du programme pour les aventures en hautes montagnes et autres aventures plus extrêmes » du ou des parents restants).

13 INFORMATIONS VOYAGE

Uniktour vous conseille de consulter la fiche par pays du ministère Canadien des affaires étrangères relative à votre voyage (pays de destination et traversés) sur le site Internet www.voyages.gc.ca rubrique « **Conseils aux voyageurs et Avertissements** ». Ces fiches sont également disponibles sur demande auprès de votre conseiller-pays chez Uniktour.

Uniktour attire votre attention sur le fait que les informations peuvent évoluer jusqu'à la date de votre départ et vous conseille de les consulter régulièrement.

14 VOYAGE EN REGROUPÉ (GROUPE)

Uniktour peut agir comme « revendeur », représentant ou mandataire d'un tiers fournisseur pour les voyages de groupe. Le voyageur doit adhérer à la fois aux conditions de vente de ce fournisseur et celles d'Uniktour. En cas de contradictions, les conditions d'Uniktour s'appliquent.

Conditions de vente mises à jour le 20 février 2010

En cas de contradiction entre les différentes versions des conditions de vente, la version disponible sur le site www.uniktour.com prévaut.

Uniktour Inc.

No. entreprise du Québec : 1141901026
Détenant d'un permis de voyages du Québec # 700447



Voyage exotique à votre mesure

UNIKTOUR

